

## ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME ÉQUESTRE : NIVEAU 4

CODE RNCP 41108

Certificateur : FFE Date enregistrement de la certification : 18-07-2025 (durée 3 ans)

Lien site FFE <https://metiers.ffe.com/accompagnateur-de-tourisme-equestre-ate/>



### OBJECTIFS

- 🕒 Participer au fonctionnement de la structure de tourisme équestre.
- 🕒 Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité dans le respect de la déontologie et du bien-être animal.
- 🕒 Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre dans le respect de son bien-être.
- 🕒 Obtenir le Titre à Finalité Professionnelle Accompagnateur de Tourisme Équestre.

### PRÉ-REQUIS

- 🕒 Être âgé de **17 ans** minimum,
- 🕒 Être titulaire de la **licence fédérale** de pratiquant en cours de validité,
- 🕒 Être titulaire de l'**attestation « Prévention et Secours Civiques » (PSC)** ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation
- 🕒 Présenter un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation,
- 🕒 Être titulaire au minimum du **Galop 6 de pleine nature** ou du **Galop 6 de cavalier** ou du Degré 2 délivré par la FFE,
- 🕒 Totaliser **3 jours de randonnée** minimum attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur le carnet de randonnée électronique du candidat ou être titulaire du Brevet fédéral de randonneur d'argent délivré après le 01/08/2011 ou équivalent.
- 🕒 Être admis aux épreuves du test d'entrée en formation (test à cheval et test d'orientation pédestre).

### ENTREPRISE D'ACCUEIL

Tout établissement équestre labellisé  
« Centre de Tourisme Equestre »

### RYTHME D'ALTERNANCE

Variable selon le lieu de formation et la saison (2 jours de formation/3jours en entreprise ou semaine complète).

(hors vacances scolaires). Le calendrier sera transmis au candidat et futur employeur

### MODALITÉS

En présentiel



Lieux de formation

**Sept ou Oct 2026**

(selon UFA)  
début de formation

**455 heures de formation**

**Durée : 1 an**  
(ou 6 mois mini selon positionnement)

**Juin à Août 2027**

(selon UFA)  
fin de formation

## CONTENU DE LA FORMATION

### Règlement complet de la formation

-  Module 1 : Prise en charge des publics et encadrement du tourisme équestre – 155 h
-  Module 2 : Techniques équestres du tourisme équestre – 150 h
-  Module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures – 80 h
-  Module 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire – 70 h



## HANDICAP

Contactez le référent Handicap du CFA :

- [cfa.ara@cre.ffe.com](mailto:cfa.ara@cre.ffe.com)
- [06 29 96 06 06](tel:0629960606)

Plus d'informations sur notre site internet :

[https://www.centredeformation-creara.com/\\_files/ugd/4441dc\\_f94bc5bcf704f3c977f1180194a6e73.pdf](https://www.centredeformation-creara.com/_files/ugd/4441dc_f94bc5bcf704f3c977f1180194a6e73.pdf)

**Formulaire d'Aménagements Handicap :**

[https://www.centredeformation-creara.com/\\_files/ugd/6e39f3\\_2b662616e59f49ab904f16a72ce969dd.pdf](https://www.centredeformation-creara.com/_files/ugd/6e39f3_2b662616e59f49ab904f16a72ce969dd.pdf)

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

-  Présentations théoriques interactives,
-  Mise en situation pratique, à cheval et autour du cheval.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

 **Durant la formation** : évaluations formatives à l'issue des périodes définies dans le livret d'apprentissage,

 **Certifications finales :**

La certification comporte 3 Blocs de Compétences (BC)

- BC1 : Piloter les activités et les projets de la structure de tourisme équestre pour en assurer le développement.
- BC2 : Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité dans le respect du bien-être animal.
- BC3 : Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre ainsi que l'entretien du matériel et des installations

 L'obtention d'un BC donne lieu à la délivrance par la FFE d'une attestation de réussite. Les BC ainsi délivrées sont acquises définitivement,

 Les attestations de réussite sont transmises directement par la Fédération Française d'Équitation. Une attestation de suivi de formation sera délivrée en fin de formation par le CFA.



**Indicateurs disponibles sur notre site rubrique «qui sommes nous» :**

Taux de réussite, Insertion professionnelle, poursuite d'études, satisfaction

## APRÈS LA FORMATION

- Accès à l'emploi d'Animateur soigneur de catégorie 1 et Guide équestre de catégorie 2 dans la convention collective du personnel des centres équestres), à titre permanent, occasionnel ou saisonnier),
- Poursuite d'études et équivalences : L'obtention de l'ATE dispense le candidat des tests des exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS Mention Équitation , ainsi que le bloc de compétences numéro 4 en équivalence.

## LA RÉMUNERATION DES APPRENTIS

SMIC brut au **01/01/2026 : 1 823,03€/mois** sur 35 heures soit **12,02€ / heure**

<i>Rémunération 1ère année d'exécution du contrat</i>			
Moins de 18 ans 27% du SMIC <b>492,22€</b>	De 18 ans à 20 ans 43% du SMIC <b>783,90€</b>	De 21 ans à 25 ans 53% du SMIC <b>966,21 €</b>	26 ans et plus 100% du SMIC <b>1 823,03 €</b>
<i>Rémunération 2ème année d'exécution du contrat</i>			
Moins de 18 ans 39% du SMIC <b>710,98 €</b>	De 18 ans à 20 ans 51% du SMIC <b>929,75 €</b>	De 21 ans à 25 ans 61% du SMIC <b>1 112,05 €</b>	26 ans et plus 100% du SMIC <b>1 823,03 €</b>
<i>Rémunération 3ème année d'exécution du contrat</i>			
Moins de 18 ans 55% du SMIC <b>1 002,67 €</b>	De 18 ans à 20 ans 67% du SMIC <b>1 221,43 €</b>	De 21 ans à 25 ans 78% du SMIC <b>1 421,96 €</b>	26 ans et plus 100% du SMIC <b>1 823,03 €</b>

**Majoration vis-à-vis de l'âge** intervient le 1er jour du mois suivant le jour où l'apprenti atteint 18, 21 et 26 ans.

**Succession de contrats** chez le même employeur ou chez un nouvel employeur appliquant la même convention collective) la rémunération sera au moins égale à celle de la dernière année d'exécution du contrat précédent lorsque le diplôme a été obtenu

### Cas particuliers convention collective production agricole et CUMA - IDCC 7024 :

*Avenant n° 8 du 13 juillet 2022 relatif à la formation pro en agriculture*

#### DE 18 À 20 ANS :

- 1ÈRE ANNÉE : 50%**
- 2ÈME ANNÉE : 57%**
- 3ÈME ANNÉE : 67%**

## AUTRES AVANTAGES

- Frais annexes (sous conditions) :**
  - Hébergement (6 €/nuitée)
  - Restauration (3 €/repas)
  - Acquisition d'un 1er équipement (jusqu'à 500 €)

- Le Pass' Région jusqu'à 25 ans (validation auprès du CFA)**

- Une carte d'étudiant des métiers pour bénéficier de réductions réservées aux étudiants**

## DROITS ET DEVOIRS DES APPRENTIS

[https://www.centredeformation-creara.com/\\_files/ugd/4441dc\\_f28db79e745d4ca2ac9d5686d4c0e3cd.pdf](https://www.centredeformation-creara.com/_files/ugd/4441dc_f28db79e745d4ca2ac9d5686d4c0e3cd.pdf)

## TARIFS

- Formation financée par l'OPCO de l'employeur, gratuité de la formation pour l'apprenti.
- Autres statuts ou financements, nous contacter.



## MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Être admis aux épreuves du test d'entrée en formation qui est un examen,**
- Avoir transmis son dossier de candidature complet,**
- Avoir trouvé un employeur pour signer un contrat d'apprentissage.**

*Délais d'accès : au plus tôt 3 mois avant le début de la formation, intégration possible en cours de formation selon positionnement dans la limite des places disponibles (max 10-12 selon UPA), et d'une durée minimale d'un contrat d'apprentissage de 6 mois.*



## NOS UNITÉS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

### **01 AIN**

Espace Cheval Formation 

323 St Oyen 01370  
COURMANGOUX  
06.80.44.34.18

### **07 ARDÈCHE**

CE d'Antoulin 

Chemin Antoulin  
07440 CHAMPIS  
06.68.88.12.40

### **26 DRÔME**

Vercors à cheval 

175 route de Loscense,  
26420 La Chapelle-en-  
Vercors  
06 80 13 91 42

### **69 RHÔNE**

La Poneyterie 

532 Chem. de Combarinel  
69390 Millery  
06.36.98.77.20

### **73 SAVOIE**

CE des Bauges 

Route de « Chez Lovat »  
73340 LESCHERAINES  
06.82.28.22.76

### **74 HAUTE SAVOIE**

École d'Equitation de Peillonnex 

134 IMPASSE des Grands Pres  
74250 PEILLONNEX  
06.86.26.57.79



## CONTACT CFA RÉGIONAL

### **CFA Comité Régional d'Equitation Auvergne-Rhône-Alpes**

Maison Régionale des Sports

68 avenue Tony Garnier, 69304 Lyon cedex 07

Numéro UAI : 0 0114 60 Numéro Siret : 833 648 496 000 28 OF enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84010220101 auprès du préfet de région Auvergne Rhône Alpes, cette déclaration ne vaut pas agrément de l'Etat.

**06 35 50 32 04 (Cassandra)**

**06 29 96 06 06 (Corinne)**

**07 66 38 35 15 (Marylin)**

**cfa.ara@cre.ffe.com**

## DISPENSES ET ÉQUIVALENCES ATE RNCP 41108

Le candidat titulaire d'une certification, d'un titre ou de résultats sportifs figurant dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous est dispensé des exigences techniques préalables à l'entrée en formation (ETP) et/ou du test de vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) et/ou obtient le ou les bloc(s) de compétences correspondant(s) de l'Accompagnateur de tourisme équestre

Vous avez obtenu	Accompagnateur de tourisme équestre							
	Équivalences dans l'ATE	ETP (1)	EPMSP (2)	BC 1	BC 2	Dispense Dossier (3)	Dispense SE (4)	Dispense CP (5)
<b>Titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP</b>								
Animateur Ponys délivré après le 13/11/2009		X						
Animateur Assistant d'Équitation		X						
Animateur d'Équitation		X						
Moniteur d'équitation mention Atelage ou Equitation Western		X		X				X
BC1 de l'Accompagnateur de tourisme équestre obtenu avant le 25/01/2025				X				
BC2 de l'Accompagnateur de tourisme équestre obtenu avant le 25/01/2025		X			X			
BC3 de l'Accompagnateur de tourisme équestre obtenu avant le 25/01/2025								X
<b>Certifications délivrées par le ministère chargé des sports enregistrées au RNCP</b>								
BEES 1 Activités équestres ou Équitation (?)	X	X	X					X
BPJEPS spécialité Activités équestres mention Tourisme équestre (?)	X	X	X		X			X
BPJEPS spécialité Activités équestres autres mentions (?)	X	X	X					X
BPJEPS spécialité Educateur sportif mention Activités équestres (?)	X	X	X					X
BC1 + BC2 du BPJEPS Educateur sportif Équitation (?)				X				
BC4 du BPJEPS Educateur sportif Équitation (?)	X							X
<b>Certificat de qualification professionnelle délivré par la Commission paritaire nationale de l'emploi- Entreprise équestre enregistrée au RNCP</b>								
CQP Animatrice Soigneur Assistant (?)		X						
CQP Organisateur de Randonnée Équestre (?)	X	X	X		X			X
CQP Enseignant Animatrice d'Équitation (?)	X	X						X
BC 2 + BC3 CQP Enseignant Activités Équestres (?)	X							X
<b>Résultats sportifs</b>								
3 participations en TREC en épreuves Club Elite ou Amateur 3 minimum ou équivalentes avec un minimum de 75% des points sur chaque test	X							
3 participations en TREC en épreuves Amateur 2 minimum ou équivalentes avec un minimum de 75% des points sur chaque test	X							X
3 participations en trail en épreuves Club Elite ou Amateur 3 minimum ou équivalentes avec un minimum de 65 /70	X							
3 participations en trail en épreuves Amateur 2 minimum ou équivalentes avec un minimum de 65 /70	X							X

(1) Dispense des exigences techniques préalables à l'entrée en formation

(2) Dispense des exigences préalables à la mise en situation professionnelle

(3) Dispense du dossier roadbook

(4) Dispense de l'accompagnement de sorte équestre

(5) Dispense du cas pratique

(6) Dispense de la démonstration technique équestre

(7) Candidats atteignant d'une expérience professionnelle d'une durée d'au moins un an minimum dans le champ de recrutement du tourisme équestre.